

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 42167

présenté par

M. Corbière, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 25535 de Mme Bello

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, après le mot :

« prestations »

insérer le mot :

« clairement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous soutenons cet amendement du groupe GDR, qui entend affirmer l'attachement de la Nation à un système à prestations définies, ce qui n'est pas le cas de l'injuste système que vous nous proposez.

Nous souhaitons toutefois préciser cet amendement : ces prestations devront être « clairement » définies. Cela nous permet de rappeler que nous ne pouvons accepter un système de retraite pour lequel la règle de calcul des pensions n'est pas clairement définie, comme c'est le cas pour celui que vous nous proposez.